



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 JANVIER 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Nicolas MERCAT
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Louis ALLARD

Absents excusés :

BOURDEAU
CHANAZ
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET DU LAC

Jean-Marc DRIVET
Yves HUSSON
Julie NOVELLI
Bruno MORIN
Edouard SIMONIAN

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 décembre 2021 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés). Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2022
Exécutoire le : 11 JAN. 2022
Affichée le : 11 JAN. 2022
Visée le : 11 JAN. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021-047

Nettoyage des sites touristiques de Grand Lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle que l'accord cadre porte sur le nettoyage des sites touristiques de Grand Lac. Ce marché correspond plus spécifiquement aux équipements et site allant des Mottets au Fil de l'eau, en passant par la promenade du Lac et les Gorges du Sierroz, en intégrant différents sanitaires qui peuvent être sur des plages.

Il a été lancé le 25 octobre 2021. Le marché en cours se termine le 28 février 2022.

Il n'est pas décomposé en lots.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire de service à bons de commande, avec un maximum annuel de 150 000 € HT. Cet accord cadre est passé pour un an à compter du 1^{er} mars 2022, renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Au vu des critères d'attribution (60% prix et 40% valeur technique), la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 14 décembre 2021 propose de retenir l'entreprise suivante :

- STEAM Multi-Services. Le montant estimatif annuel : 69 432,86 € HT

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2022 (Mottets / promenade : 3205 / 6117 ; Plages: 271).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présenté à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2021-047 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 janvier 2022

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,
Jean-Claude LOISEAU

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2021-047 - Nettoyage des sites touristiques de Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 11/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 11/01/2022

Numéro de l'acte : d3981 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220104-d3981-DE

Date de décision : 04/01/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)